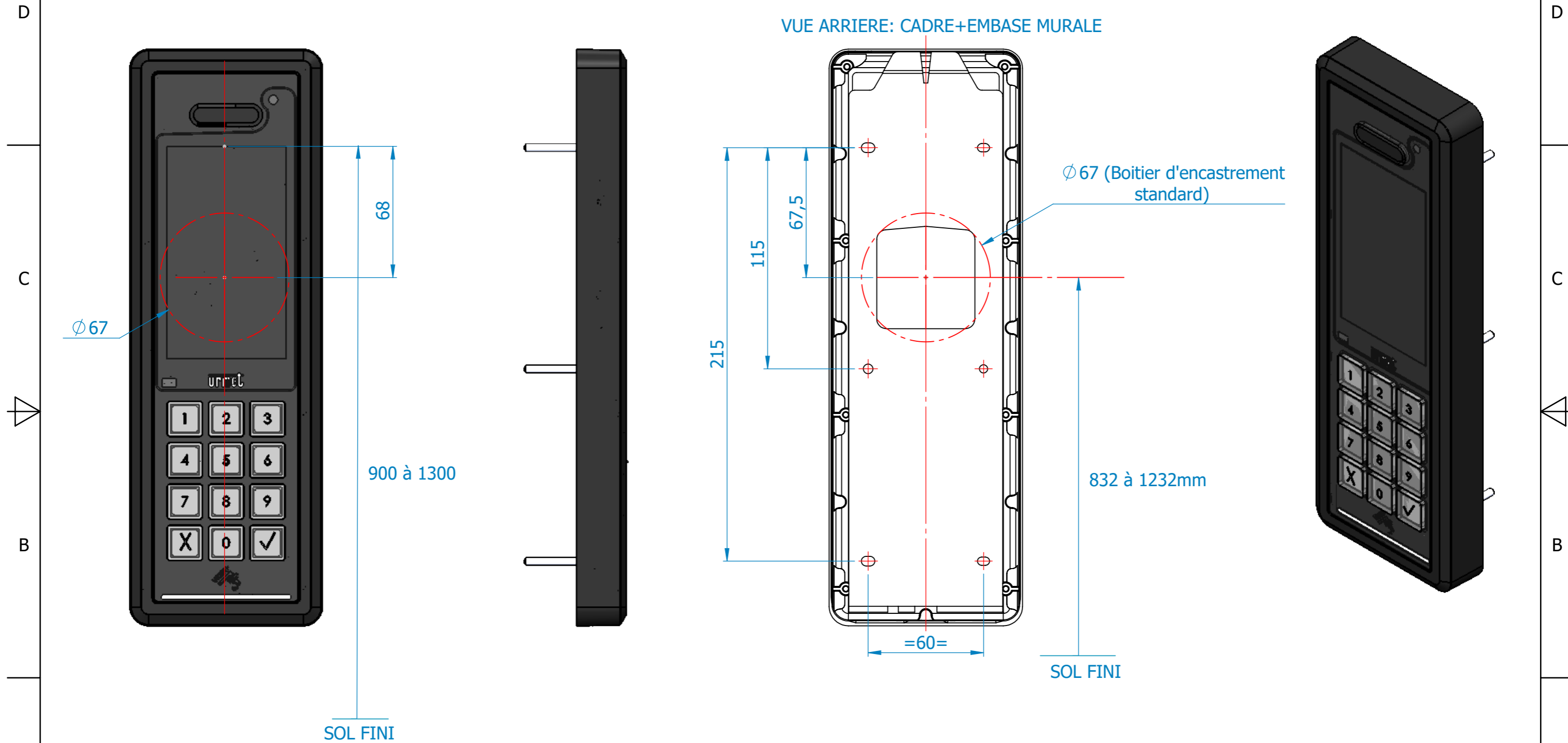


# PLAN D'IMPLANTATION ET DE FIXATION MURALE



Il est recommandé d'installer la platine à au moins 0,40 m d'un angle ou d'un obstacle (paroi, coin de mur, poteau) pour faciliter l'approche d'un fauteuil roulant. La hauteur du point de commande doit être située entre 0,90 m et 1,30 m du sol fini (hauteur mesurée depuis le sol jusqu'au haut de l'écran tactile). Ce plan d'implantation et de fixation murale correspond aux recommandations du document « L'accessibilité des dispositifs de commande » du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, édition 2024.

Celui-ci est rédigé d'après les articles 11 de l'arrêté du 8 décembre 2014, fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

DESSINÉ PAR: REOREV	MATIÈRE: VOIR NOMENCLATURE	MASSE CAO: 1.71 Kg	TOLÉRANCES GÉNÉRALES: Selon ISO 2768 mK
VÉRIFIÉ PAR: S MOREAU	TRAITEMENT:	MASSE RÉELLE: 1 Kg	
DATE: 24/04/2023	FINITION: NOIRE		
	CODE ARTICLE: <b>UF-604-000</b>	DÉSIGNATION: <b>PLATINE COPRO</b>	
<b>A3</b>	PROJET: 22M22_PLATINE COPRO	ECH: 1:2	PAGE: 2/2
	CODE DEV: 53100	IND: <b>B</b>	

**FDI** FDI Matelec  
110 rue Pierre Gilles de Gennes  
ZAC Cormier 5,  
49300 Cholet  
URMET GROUP E-mail: info@fdimatelec.com

PROJET: 22M22\_PLATINE COPRO  
CODE DEV: 53100

ECH: 1:2  
PAGE: 2/2  
IND: **B**